

La Cour suprême des États-Unis a écarté la reconnaissance d'un droit à la protection des sources journalistiques

La Cour suprême des États-Unis a rejeté le 27 juin dernier l'appel de deux journalistes menacés d'emprisonnement pour avoir refusé de donner leurs sources d'information s'agissant d'une enquête sur le dévoilement de l'identité d'un agent secret. Si la plupart des États fédérés disposent de lois protégeant le secret des sources journalistiques, la Cour a écarté la reconnaissance, sur le fondement du premier amendement de la Constitution fédérale, d'un droit à la protection des sources. Le magazine Time a décidé de remettre à la justice les documents sur les sources de son journaliste, contre la volonté de celui-ci, afin de lui éviter la prison. L'institut international de la presse vient d'inviter les gouvernements à respecter le besoin pour les journalistes de protéger leurs sources confidentielles d'information.